

Régisseur

 saint-chamond.fr/pratique/emplois-et-stages/regisseur/

La ville de Saint-Chamond recrute, pour la Direction des Affaires Culturelles, un régisseur. Cadre d'emploi des adjoints techniques, agents de maîtrise (cat C) ou des techniciens (cat B).

Description des missions :

Prestations techniques :

- Montage, réglage, régie, en son, lumière et vidéo.
- Installation de sonorisations, matériels pour conférences ou manifestations.
- Intervention, si nécessaire, en cas de dysfonctionnement.

Accueil technique – Diagnostic et conseil :

- Accueil des associations et professionnels, utilisateurs des différentes salles de spectacles municipales.
- Évaluation des besoins techniques des spectacles et adaptation des demandes des régisseurs ou des organisateurs des manifestations.

Entretien :

- Matériel son, lumière et vidéo.
- Parc de petit matériel de connections (rallonges, câbles microphones, adaptateurs...).

Manutention :

- Montage et démontage des gradins, du mur mobile.
- Aide au déchargement, chargement de matériel.
- Installation et rangement des praticables.
- Installation, rangement des tables et chaises de la salle Aristide Briand.

Réglementation :

- Assister les différents organisateurs lors de la mise en place des manifestations.
- Faire appliquer la réglementation des E.R.P.

Entretien des bâtiments et développement technique :

- Petits travaux de peinture, serrurerie, électricité...
- Réparation des tables et chaises de la salle Aristide Briand.
- Travaux techniques divers permettant l'amélioration de l'accueil des spectacles.

Profil souhaité :

- BAC électrotechnique ou diplôme reconnu dans le domaine audio-visuel
- S.S.I.A.P. 1
- Connaître le règlement intérieur et le fonctionnement des salles de spectacles
- Connaissance de la réglementation E.R.P.
- Connaissance de la connectique
- Etre capable d'effectuer des petits travaux d'entretien : serrurerie, peinture, électricité...
- Sens de l'accueil
- Savoir faire respecter les réglementations
- Autonomie, rigueur et organisation

Jours travaillés (roulements WE, astreintes ...) : 3 samedis ou dimanches /mois en fonction du planning des locations des salles et des manifestations.